



Aux parents des élèves des écoles de musique du canton de Berne

Possibilité de dispense pour l'enseignement musical

Chers parents

Suite à l'évolution des années passées (augmentation des heures à l'école obligatoire, horaire continu etc.), il devient de plus en plus difficile de trouver une plage horaire satisfaisante pour placer les cours d'instrument. Les professeurs de musique font déjà leur possible pour être flexibles et réagir au mieux à la multiplication de ces complications horaires.

Avec le plan d'études „Lehrplan 21“ qui a été instauré en août 2018, entrent en vigueur de nouveaux règlements et recommandations, dont certains portent sur les élèves profitants d'un enseignement à l'école de musique.

La direction de l'instruction publique du canton de Bern a créé la **possibilité** suivante: **les cours d'instrument dans une école de musique reconnue par le canton peuvent avoir lieu pendant l'école, si certaines conditions sont remplies**. La décision d'accorder une dispense demandée par les parents d'un élève dépend de la direction de l'école obligatoire concernée.

source: direction de l'école de musique Gürbental